

ACTION SOCIALE Carsat Sud-Est
DEPARTEMENT OFFRE DE SERVICES ET PARCOURS
BAREMES DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATION
au 1^{er} février 2025

Circulaire CNAV n°2025-5

AIDE MENAGERE A DOMICILE :

Plafonds **Aide sociale** à compter du **01/02/2025**

- ✓ pour 1 personne : strictement inférieur à **1034,28 €** / mois (12 411,36 € /an)
- ✓ pour un couple : strictement inférieur à **1 605,73 €** / mois (19 268,76 € /an)

Taux horaire au 01/01/2025

- ✓ Jours ouvrables : **26.80 €**
- ✓ Dimanches et jours fériés : **30.10 €**

EVALUATIONS DE BESOINS DES RETRAITES :

Le montant plafond pour les évaluations de besoins réalisées à compter du 1er janvier 2025, par les structures évaluatrices conventionnées, est fixé à **134 euros**.

PLANS D' ACTIONS PERSONNALISES et PLANS D'AIDES OSCAR :

Barème applicable au 01/02/2025 pour les dossiers Régime Général et Fonction Publique (voir ci-joint)

OSCAR – Forfait prévention

Le montant plafond du forfait prévention dans le cadre des OSCAR est fixé pour 2025 à :

- **500 euros** pour des aides pérennes,
- **300 euros** pour des aides temporaires.

OSCAR – Plafond annuel d'heures d'aide humaine à domicile

Le plafond annuel d'heures d'aide humaine à domicile dans le cadre des OSCAR est fixé pour 2025 à :

- **80 heures** pour des aides pérennes,
- **54 heures** pour des aides temporaires.

OSCAR – Forfait coordination

Le montant plafond du forfait de coordination dans le cadre des OSCAR est fixé à 200 euros.

LES SECOURS :

SECOURS SOCIAUX

Le montant la participation maximum de l'Assurance retraite à l'attribution de secours sociaux est fixé pour 2025 à **860 euros**.

SECOURS CATASTROPHES NATURELLES

Les montants de la participation maximum de l'Assurance retraite à l'attribution de secours dans les situations de catastrophes naturelles sont fixés pour 2025 à :

- **1 210 euros** pour une personne seule
- **1 940 euros** pour un ménage

SECOURS ENERGIE :

Le montant de la participation maximum de l'Assurance retraite à l'attribution de secours énergie est fixé pour 2025 à **221 €**.

OSCAR (heures d'accompagnement à domicile)

Barème de ressources et de participation au 01/02/2025

RESSOURCES MENSUELLES*		Participation Carsat Sud-Est	Participation du retraité
Personne seule	Ménage		
Jusqu'à 1034,28 € (exclu)	Jusqu'à 1 605,73 €	90%	10%
de 1 034,28 € (inclus) à 1 140 € (exclu)	de 1 605,73 € (inclus) à 1 825 € (exclu)	85%	15%
de 1 140 € (inclus) à 1 254 € (exclu)	de 1 825 € (inclus) à 1 996€ (exclu)	75%	25%
de 1 254 € (inclus) à 1 427 € (exclu)	de 1 996 € (inclus) à 2 168 € (exclu)	60%	40%
de 1 427 € (inclus) à 1 597 € (exclu)	de 2 168 € (inclus) à 2 510 € (exclu)	45%	55%
de 1 597 € (inclus) à 1 940 € (exclu)	de 2 510 € (inclus) à 2 966 € (exclu)	35%	65%
de 1 940 € (inclus) à 2 281 € (exclu)	de 2 966 € (inclus) à 3 421 € (exclu)	30%	70%
Au-delà de 2 281 € (inclus)	Au-delà de 3 421€ (inclus)	25%	75%

NB : Les retraités éligibles à l'aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide humaine à domicile
Aide à la lecture :

- La 1ère tranche correspond aux montants strictement inférieurs à 1034,28 € pour une personne seule et 1605,73 € pour un ménage.
- Pour les autres tranches de ressources, le montant de la borne inférieure est inclus et le montant de la borne supérieure est exclu. Par exemple, la tranche 2 correspond aux montants supérieurs ou égaux à 1034,28 € et aux montants strictement inférieurs à 1140 €. La tranche 3 commençant ensuite pour les montants supérieurs ou égaux à 1140 €.

Paramètres financiers 2025 - Récapitulatif

Montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile	Métropole et les DOM : à 26.80 € 30.10 € pour les dimanches et jours fériés
Montant plafond des évaluations de besoins	134 €
OSCAR	
Forfait prévention	500 euros pour des aides pérennes, 300 euros pour des aides temporaires.
Forfait coordination	200 euros
Plafond annuel d'heures d'aide humaine à domicile	80 heures pour des aides pérennes, pouvant aller jusqu'à un plafond de 91 heures 54 heures pour des aides temporaires.
Secours	
Secours sociaux	860 €
Secours catastrophes naturelles	1 210 euros pour une personne seule 1 940 euros pour un ménage
Secours énergie	221 €